

Réunion du 7 avril 2017

L'an **deux mil dix sept**, le **vendredi 7 avril**, à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 31 mars 2017

Présents : MM. ROUANNE Hervé, REVEILLER Michel, BITARELLE Jean-Claude, MADRIGNAC Annie, BROUSSE Michel, COUSQUE Cyril, VEYSSIERE Alain, SEININGE Henri, RIGAUX Joël,

Absent : RENARD Marie (procuration à COUSQUE Cyril), MOULENNE Laurent (procuration à RIGAUX Joël)

Monsieur COUSQUE Cyril a été élu secrétaire.

2017-04-07-021 - Budget principal 2017 - Service de l'Eau

Membres	11	Présents	9	Procurations	2	Votants	11	Abstentions	1	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner le projet de Budget du Service de l'Eau établi selon la nomenclature M 49, lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et Recettes d'Investissement	165 780 €
- Dépenses et Recettes d'Exploitation	105 771 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide d'adopter le Budget 2017 du Service de l'Eau tel qu'il lui a été présenté et figure sur les documents budgétaires, après en avoir procédé à l'examen pour chaque section.

Sur les documents budgétaires figurent les signatures.

2017-04-07-022 - Budget principal 2017 - Service de l'Assainissement

Membres	11	Présents	9	Procurations	2	Votants	11	Abstentions	1	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner le projet de Budget du Service de l'Assainissement établi selon la nomenclature M 49, lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et Recettes d'Investissement	59 520 €
- Dépenses et Recettes d'Exploitation	27 944 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide d'adopter le Budget 2017 du Service de l'Assainissement tel qu'il lui a été présenté et figure sur les documents budgétaires, après en avoir procédé à l'examen pour chaque section.

Sur les documents budgétaires figurent les signatures.

2017-04-07-023 - Budget principal 2017 Commune

Membres	11	Présents	9	Procurations	2	Votants	11	Abstentions	1	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner le projet de Budget de la Commune, lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et Recettes d'Investissement	922 549 €
- Dépenses et Recettes d'Exploitation	1 083 992 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **adopte le Budget Primitif 2017** tel qu'il a été présenté et figure sur les documents budgétaires, et après en avoir procédé à l'examen chapitre par chapitre pour chaque section et budget annexe.

En section de fonctionnement, le montant des recettes s'établit à 922 549 € égal à celui des dépenses. Un prélèvement de 90 000 € permet d'équilibrer la section d'investissement à 1 083 992 € en dépenses et en recettes.

Sur les documents budgétaires figurent les signatures.

2017-04-07-024 - Taux d'imposition 2017

Membres	11	Présents	9	Procurations	2	Votants	11	Abstentions	1	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner la notification de la fiscalité directe locale pour 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **vote les taux d'imposition** tels qu'ils figurent dans le tableau suivant :

Désignation de la Taxe	Taux 2016	Taux 2017	Variation du taux	Base d'imposition notifiée	Produit attendu
Taxe d'habitation	13.94	7.43	=	315 800	23 464
Foncier bâti	15.77	15.77	=	453 400	71 501
Foncier Non Bâti	60.07	60.07	=	37 900	22 767
CFE	37.68	-	-	-	-
Total					117 732

2017-04-07-025 - Subventions communales 2017

Membres	11	Présents	9	Procurations	2	Votants	11	Abstentions	1	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner les subventions aux associations pour 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **vote les subventions** suivantes aux associations :

. Gouilles Animation : organisation de la Fête Votive	650.00 €
. Club de Carbonnières : animations personnes âgées	650.00 €
. Avenir Olympique de GOULLES	650.00 €
. Société de Pêche « la Gaule de la Maronne »	220.00 €
. Syndicat des Propriétaires Chasseurs et Non Chasseurs de Carbonnières	275.00 €
. Association Attelages Xaintrie Equidés Passion	100.00 €
. Association des Forêts de Xaintrie et du Pays d'Argentat	100.00 €
. Association. Pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Corrèze	35.00 €
. A F M Téléthon	150.00 €
. Solidarité Xaintrie Noire	30.00 €
. Association Touristique des Gorges de la Cère	570.00 €
. Association des Amis de la B D P de la Corrèze	70.00 €
. Association Intercommunale des Anciens Combattants	275.00 €
. Association des Chevaux Lourds de la Xaintrie	50.00 €
. Association Familiale Rurale du canton de Mercoeur	100.00 €
. Association des Pupilles de l'Enseignement Public de la Corrèze	30.00 €
. Comice Agricole du canton de Mercoeur	170.00 €
. Croix Rouge Française	30.00 €
. Fédération des Associations Laïques de la Corrèze	30.00 €
. Association. Pays Sage	50.00 €
. Randonnées de la Culture	150.00 €
. Restos du Cœur	50.00 €
. Société Protectrice des Animaux	400.00 €
. Divers à préciser par délibération séparée	1 665.00 €

- **dit que les crédits correspondants sont prévus** au Budget communal.

2017-04-07-026 - Cadences d'amortissement

Membres	11	Présents	9	Procurations	2	Votants	11	Abstentions	1	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire indique au Conseil que suite à la décision de rétrocession des biens de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Mercoeur, une répartition de l'Actif a eu lieu (approuvée par délibération 2016-12-27-081 du 27 décembre 2016).

En conséquence, les bâtiments et installations transférés, inscrits au compte 2041512, doivent faire l'objet d'un amortissement pour la durée résiduelle.

L'instruction budgétaire et comptable M 14 propose un barème de référence qui prévoit dans ce cas là un amortissement sur 10 à 15 ans.

Par ailleurs il convient de prévoir également une cadence d'amortissement pour les réseaux téléphoniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- décide des cadences suivantes

. Bâtiments et installations de réseaux électriques	15 ans
. Réseaux téléphoniques	15 ans

- dit que les écritures comptables et les crédits correspondants sont prévus au Budget communal.

2017-04-07-027 - Cadences d'amortissement

Membres	11	Présents	9	Procurations	2	Votants	11	Abstentions	1	Exprimés	10	Pour	9	Contre	1
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	---	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a été saisi par l'intermédiaire du Notaire chargé de la succession Salles d'une proposition de vente à la Commune de cette maison située en centre Bourg.

Il rappelle que les élus ont été invités à visiter ce bâtiment.

Après un tour de table, il apparaît que les impressions de visite sont bonnes et que ce bâtiment a un intérêt communal compte tenu de sa localisation centrale dans le bourg et de ses dépendances.

Monsieur le Maire propose que le Commune fasse une demande de subvention de l'Etat pour cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- est favorable au principe d'achat de ce bâtiment et des annexes, actuellement estimé à 117 500.00 €,

- sollicite de Monsieur le Préfet de la Corrèze une subvention de l'Etat DETR à hauteur de 20 000.00 € représentant 40 % du plafond subventionnable de 50 000.00 €.

- envisage le financement de la façon suivante :

. Coût de l'opération 117 500 .00 €

. Subvention Etat DETR 20 000.00 €

. Fonds réservés de la Commune 97 500.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Feuillet de clôture contenant les délibérations n° 2017-04-07-021 à 2017-04-07-027 établies sur 3 pages.

ROUANNE Hervé,

REVEILLER Michel

BITARELLE Jean-Claude,

MADRIGNAC Annie,

COUSQUE Cyril,

BROUSSE Michel,

VEYSSIERE Alain,

SEININGE Henri,

RIGAUX Joël,